

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

DELIBERATION N° 15

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Cession de
la propriété 16, rue
Paul Biremont**

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), P. ACEDO (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle la délibération du 23 janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges définissant les modalités de cession du bien communal constituant le lot n° 1 de la copropriété, située 16 rue Paul Biremont, et a décidé de lancer un appel à candidatures par voie de presse.

La mise à prix a été fixée à 50 000 €, net vendeur, compte tenu de l'état de vétusté du logement, inoccupé depuis plusieurs années, et la nécessité de lourds travaux de réfection.

Deux offres sont parvenues en Mairie.

Après ouverture des plis, le choix s'est porté sur la proposition de Mr SANCHEZ MATEOS José Luis et Mme DEMAYHERRY Cindy Magali pour un montant de 50 000 €, net vendeur.

Il précise qu'une demande d'avis sur la mise à prix fixée par la Commune a été adressée à France Domaine en date du 02 janvier 2018. France Domaine ayant un mois à compter de la réception de la demande pour faire connaître son avis, celui-ci est réputé favorable.

Monsieur Gilles LASSABE sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente du bien au prix proposé par Mr SANCHEZ MATEOS José Luis et Mme DEMAYHERRY Cindy Magali ainsi que pour mener la transaction à son terme.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Donne** son accord pour la vente du bien susvisé à Mr SANCHEZ MATEOS José Luis et Mme DEMAYHERRY Cindy Magali au prix proposé de 50 000 €, net vendeur,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires pour parvenir à la conclusion de cette transaction,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant,
- . **Dit** que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 avril 2018

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018